

LES INTÉRIMAires ONT DROIT À UNE PRIME DE FIN D'ANNÉE

2025

VOUS ÊTES INTÉRIMAIRE OU VOUS AVEZ RÉCEMMENT TRAVAILLÉ EN TANT QU'INTÉRIMAIRE ?

Vous aussi, vous avez droit à une prime de fin d'année ! Mais pour l'obtenir, vous devez remplir une série de conditions. Si c'est votre cas, vous recevrez automatiquement un formulaire du Fonds Social pour les Intérimaires.

Rendez-vous avec ce document signé dans un bureau de la FGTB ou auprès votre délégué syndical pour un paiement rapide. En tant qu'affilié FGTB, vous recevrez également une prime syndicale !



Plus d'informations sur
www.droitsdesinterimaire.be
ou scannez le code QR.



FGTB
Intérim
Ensemble on est plus forts